



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.57*
(COM.V)
21 septembre 2005
Original anglais

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par la **TURQUIE**

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	V	Communication et information
Programme :	V.1	Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression
Sous-programme :	V.1.2	Favoriser l'accès des communautés et la diversité des contenus
Résolution (33 C/5 par. n°) :	05120	
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :		Pas d'incidences budgétaires
Source de financement proposée par l'auteur :	-	

Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :

À l'alinéa (a) (iv), ajouter, à la deuxième ligne après les mots « programme Mémoire du monde », le texte suivant : « en reconnaissant tout particulièrement le rôle des bibliothèques et des archives, qui pourraient contribuer à la conception de programmes d'éducation et de formation visant à la conservation, la préservation et la restauration de ce patrimoine ».

* Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 18 août 2005.

Note explicative :

Le patrimoine documentaire mondial constitue un élément essentiel de la mémoire de l'humanité et reflète la diversité des peuples, des langues et des cultures. Une grande partie de ce patrimoine est conservée dans des bibliothèques et des archives. Celles-ci sont essentielles à la libre circulation des idées et sont indispensables pour entretenir, développer et diffuser le savoir. Le développement des nouvelles technologies de l'information crée un nouvel environnement propice à la numérisation, à la coopération et à la création de réseaux permettant de stocker et de diffuser les informations et le savoir. Il impose également qu'on améliore les services d'information classiques qui existent déjà en modernisant les techniques, le matériel et les équipements et en perfectionnant les compétences. Avec son programme Mémoire du monde et d'autres initiatives telles que le projet de Routes de la soie numériques, l'UNESCO contribue de façon déterminante à préserver les contenus d'information et de communication et à en optimiser l'accès. Elle encourage, en particulier, l'élaboration de stratégies visant à faciliter la numérisation des collections des bibliothèques. La responsabilité de l'UNESCO pour ce qui est de favoriser la coopération, de sensibiliser l'opinion et de renforcer les capacités est inscrite dans la Charte sur la conservation du patrimoine numérique.

La bibliothèque Süleymaniye est renommée pour sa collection de livres et de manuscrits rares. Les travaux d'Ibn Sina qui s'y trouvent sont inscrits au programme Mémoire du monde 2003. Le projet de création, dans cet établissement, d'une « clinique du livre » vise à « traiter » tous les types de documents « malades », sur différents supports : papier (manuscrits et imprimés), cuir, reliures, etc. Le projet prévoit de renforcer les moyens et le personnel du service existant conformément aux normes actuelles et de mettre sur pied, à l'intention des futurs restaurateurs, des programmes d'éducation et de formation, notamment une formation théorique et pratique. Un programme d'enseignement sera mis au point pour différents niveaux. La compétence des enseignants et les avis d'experts étrangers seront pris en considération. Des visites d'instituts de restauration et de bibliothèques seront organisées. Des relations de coopération seront nouées avec des institutions similaires. À terme, l'objectif sera de créer un centre de référence pour les pays du Moyen-Orient, du Caucase et d'Asie centrale.